

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté n°31-23 du 24 octobre 2023 du Président de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, M. Laurent DEGALLAIX, le public est informé qu'il sera procédé à :

- Une enquête publique unique portant sur la déclaration de projet concernant la création d'un nouveau cimetière à Aulnoy-lez-Valenciennes et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Valenciennes Métropole relative à cette déclaration,
- Une enquête publique unique portant sur la déclaration de projet d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Sebourg et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Valenciennes Métropole relative à cette déclaration.

Les dossiers d'enquête publique unique, établis conformément aux dispositions de l'article R123-8 du code de l'environnement comprennent notamment, en sus des pièces techniques composant les projets, les avis de l'autorité environnementale et les procès-verbaux des réunions d'examen conjoint prévues par l'article L153-54 2° du code de l'urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du lundi 13 novembre 2023 à 9h au mercredi 13 décembre 2023 à 18h, soit 31 jours consécutifs.

Le siège de cette enquête publique est fixé à Valenciennes Métropole : 2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX.

Les dossiers d'enquête publique et un registre d'enquête en version papier seront tenus à la disposition du public en mairies d'Aulnoy-lez-Valenciennes, Sebourg et Trith-Saint-Léger du 13 novembre 2023 9h au 13 décembre 2023 18h aux jours et heures d'ouverture habituels (exception faite des jours fériés), ainsi qu'au siège de Valenciennes Métropole pendant toute la durée de l'enquête et lors des permanences de la commissaire enquêtrice.

Le public pourra également en prendre connaissance en version numérique sur le site internet suivant : <https://participation.proxiterritoires.fr/evolution-plui-valenciennes-metropole-2dp> et sur la page : <https://www.valenciennes-metropole.fr/competences/amenagement-du-territoire/urbanisme/>

Toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, à ses frais et sur demande écrite adressée à : Monsieur le Président de Valenciennes Métropole - 2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX, dès la publication de l'arrêté d'organisation de l'enquête, et pendant la durée de l'enquête.

Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès de la Direction de l'Urbanisme de Valenciennes Métropole : 03 27 09 61 70.

Les habitants et autres intéressés pourront consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet dans les communes d'Aulnoy-lez-Valenciennes, Sebourg et Trith-Saint-Léger ainsi qu'au siège de Valenciennes métropole.

Le public peut également les adresser, par lettre, à l'attention de : Madame la commissaire enquêtrice - déclarations de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du PLUi – Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, 2, place de l'Hôpital Général - CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX.

Le public pourra également transmettre ses observations à l'adresse courriel suivante : evolution-plui-valenciennes-metropole-2dp@mail.proxiterritoires.fr ou les consigner sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/evolution-plui-valenciennes-metropole-2dp>

Les observations transmises seront annexées aux registres d'enquête publique et publiées sur le registre dématérialisé.

Madame Laurence Cartelet, Urbaniste a été désignée commissaire enquêtrice titulaire par décision n°E23000101/59(2) du Président du tribunal administratif de Lille en date du 27 juillet 2023.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales aux dates, heures et lieux suivants :

- Lundi 13 novembre 2023 de 9 h à 12h en mairie d'Aulnoy-lez-Valenciennes
- Samedi 18 novembre 2023 de 9h à 12h en mairie de Sebourg
- Samedi 2 décembre 2023 de 9h à 12h en mairie de Trith-Saint-Léger
- Samedi 2 décembre 2023 de 14h à 17h en mairie de Sebourg
- Mercredi 13 décembre 2023 de 9h à 12h en mairie de Sebourg
- Mercredi 13 décembre 2023 de 15h à 18h en mairie d'Aulnoy-lez-Valenciennes

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la disposition du public, au siège de Valenciennes Métropole : 2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX, et sur le site de Valenciennes Métropole :

<https://www.valenciennes-metropole.fr/competences/amenagement-du-territoire/urbanisme/>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en adressant sa demande écrite à Monsieur le Président de Valenciennes Métropole - 2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX.

A l'issue de l'instruction, le Conseil Communautaire se prononcera sur l'intérêt général des opérations, sur la mise en compatibilité du PLUi portant sur les deux déclarations de projet : pour la création d'un nouveau cimetière communal à Aulnoy-lez-Valenciennes, et pour le nouveau centre d'incendie et de secours à Sebourg.

Le Président de Valenciennes Métropole

Le 25 OCT. 2023